

AFFAIRE N° 31 - Concession à l'Office Réunionnais de Relations Publiques, d'Édition et de Publicité, du droit d'affichage sur les édifices communaux.

M. CADET donne lecture du rapport :

" Messieurs,

" Lors d'une précédente séance le Conseil Municipal avait donné son accord de principe quant à la concession à l'Office Réunionnais de Relations Publiques, d'Édition et de Publicité du droit d'affichage sur les édifices communaux (murs de clôture du Stade de la Redoute, murs du Stade de l'École Joinville et murs de l'ancien Parc Plaisance

L'O.R.E.P. avait proposé de payer 1.000. F. le m² de mur utilisé.
Le Conseil avait estimé que le prix proposé n'était pas suffisant.

J'ai revu M. LAVAURE, Directeur de l'O.R.E.P. qui accepte de doubler le prix primitivement proposé et de le porter à 2.000. frs. le m².

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis, le 24 Nov/1964
Le Préfet absent en mission
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchoux